NTF
PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

Rapport d'activités 2019

Assemblée Générale du 1er septembre 2020

NATURE, TERRES et FORÊTS

NTF
PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NOTRE VISION

NTF est l'association des propriétaires de terres, de forêts et d'espaces naturels en Wallonie. Elle regroupe forces et compétences lui conférant un rôle d'acteur incontournable de la politique rurale.

NOTRE MISSION

NTF défend les droits moraux et patrimoniaux liés à la propriété privée.

Elle représente les propriétaires ruraux afin que leur voix compte et conseille ses membres. Elle œuvre au service d'une gestion durable du patrimoine foncier rural, aux niveaux économique, social, environnemental et culturel.

NOS ACTIONS

- Des actions de **communication** vers ses membres, les instances politiques et le grand public, contribuant à l'image positive de la propriété rurale.
- Des actions de **défense commune** des valeurs de la propriété rurale privée (la liberté d'action et le respect du patrimoine) via une présence dans les lieux politiques de décision et de construction de la ruralité de demain.
- Du **support individuel** par des conseils juridiques et administratifs spécialisés.

NOS VALEURS

- Liberté
- Respect
- Responsabilité (sociétale, économique et environnementale)
- Persévérance et ténacité
- Ouverture (innovation et proactivité)
- Continuité (transmission et patrimoine)

Le Mot du Président

L'année 2019 a été dominée, en ce qui concerne le domaine forestier, par 2 épidémies : la peste porcine africaine (PPA), et l'invasion des scolytes dans nos forêts d'épicéas.

Nous avons toujours voulu être aux côtés des propriétaires forestiers dont le bien est concerné par les interdictions d'accès à cause de la PPA. Que ce soit en faisant pression sur le Ministre pour qu'il donne accès pour certains travaux forestiers en zone PPA, que ce soit en accompagnant les propriétaires dans un recours en extrême urgence auprès du Conseil d'État en vue de l'annulation d'un Arrêté du Gouvernement Wallon visant à l'extension de la zone tampon. En effet, NTF se devait de soutenir les propriétaires dans leurs démarches d'indemnisation, de tenter d'ouvrir les procédures facilitant les démarches ultérieures d'indemnisation par les propriétaires individuellement, et de donner un message clair de mécontentement face à l'absence de prise en considération du secteur économique du bois dans la gestion de la PPA de la part des décideurs wallons et européens. Ensuite NTF n'a eu de cesse de presser la Ministre de la Forêt, qui dès son arrivée, a trouvé judicieux d'interdire toute activité en zone PPA, pour qu'elle permette certains travaux forestiers dans ces zones, jusqu'à la manifestation de février 2020 qui a permis quelques avancées en la matière. Bien évidemment, NTF a plaidé auprès des divers Ministres qui se sont succédé, pour l'obtention d'indemnités pour les propriétaires concernés par la non-possibilité d'exploiter les arbres scolytés.

Les scolytes n'ont bien sûr pas limité leur champ d'actions à la zone PPA, mais ont touché une grande partie de l'Europe. NTF, aussi dans ce dossier, s'efforce, par sa participation à la « task force » Scolytes mise en place par le Ministre Collin, mais également en direct d'obtenir une indemnisation des propriétaires touchés, mais hélas rien ne semble possible tant que le Gouvernement Wallon ne prendra pas un arrêté instituant l'indemnisation des calamités forestières, comme le Gouvernement précédent l'a fait pour les calamités agricoles. Nous avons également voulu porter le débat au niveau européen, grâce à notre partenariat avec ELO.

Mais 2019 est l'année qui a vu le « nouveau » bail à ferme passer tout son chemin législatif, pour être finalement adopté en toute fin de législature. Pour nous, ce décret n'emporte pas toutes nos revendications, notamment sur la durée du bail, mais il permet d'ouvrir une première avancée vers un meilleur équilibre entre les droits et obligations des bailleurs et des preneurs. Le sujet est maintenant de revenir sur le calcul des fermages et de faire comprendre l'iniquité de la méthode de calcul retenue par le Ministre Collin dans son décret de 2016.

Je me dois aussi d'évoquer la formation d'un nouveau Gouvernement Wallon. Nous avons un Ministre de l'Agriculture et une Ministre de la Forêt. Nous avons déjà pu sensibiliser le Ministre Borsus sur notre souhait de revoir la méthode de calcul des fermages. Tandis qu'avec la Ministre Tellier, la lenteur de composition de son cabinet a retardé jusqu'au début de 2020, les premiers contacts au sujet de l'accès en zone PPA.

Pour terminer, il me faut évoquer le Pôle ruralité, organe consultatif du Gouvernement wallon pour toutes les matières touchant à la ruralité. La Déclaration de Politique Régionale prévoit en effet, de revisiter le mode de fonctionnement de ce qui était devenu une usine à gaz. La proposition soumise au bureau du CESE de Wallonie ne semble pas résoudre le problème de la pléthore de réunions qui décourage un grand nombre d'y participer.

Beaucoup d'autres sujets ont émaillé cette année 2019, au nombre desquels l'organisation conjointe avec la SRFB d'un colloque sur les « Groupements forestiers » pour fêter les 20 ans du vote de cette législation ô combien importante pour l'état de bonne conservation de nos forêts privées.

C'est une nouvelle équipe que nous avons mise en place avec l'arrivée de Séverine Van Waeyenberge à la tête de NTF avec toute son énergie et son dynamisme, qu'elle insuffle à toute l'équipe, bien secondée au niveau communication, par Sylvie Eyben - la communication est une pièce maîtresse de notre rôle – et au niveau juridique par Corentin Moreau qui nous a rejoint en fin d'année grâce à une subvention de la Région wallonne pour fournir une assistance aux bailleurs dans le cadre de la réforme du bail à ferme. Loïc de Maleingreau qui remplace Simon-Pierre Dumont, a complété l'équipe et a fait ses premières armes dans le domaine complexe de Natura 2000. Merci à eux, nos collaborateurs, pour leur engagement, et pour l'énergie qu'ils mettent chaque jour pour défendre notre cause. Leur motivation est le meilleur garant de la poursuite de nos activités.

Je voudrais aussi rendre hommage à Xavier De Munck, notre ancien Secrétaire Général, qui vient d'être admis à la retraite. Frappé par la maladie ces dernières années, il n'a plus pu mettre ses grandes qualités et son engagement au service de notre cause et à la défense de nos membres. Je lui souhaite, au nom de tous, une longue et heureuse retraite.

Merci aussi, à vous chers membres, pour votre soutien, moral et financier. Vos encouragements nombreux donnent du cœur à l'ouvrage à notre petite équipe. Et sans vos cotisations et vos dons, nous ne pourrions exister.

Jean-Pierre Delwart

Président de NTF
jusqu'au 1er septembre 2020.

Importance économique de la propriété privée

Plus de 250.000 ménages contribuent aux fonctions de production, loisir et environnement du secteur

PROPRIÉTÉS RURALES **PRIVÉES** EN WALLONIE

282.182 ha
de forêts

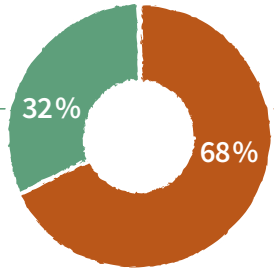

600.000 ha
de terres agricoles

SUPERFICIE TOTALE DES PROPRIÉTÉS RURALES EN WALLONIE

557.909 ha de forêts — 725.190 ha de terres agricoles

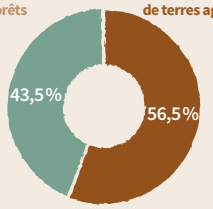

LA FORÊT **PRIVÉE** WALLONNE

PRODUCTIVE, MULTIFONCTIONNELLE ET SOURCE D'EMPLOIS LOCAUX[1]

275.727 ha
Surfaces publiques

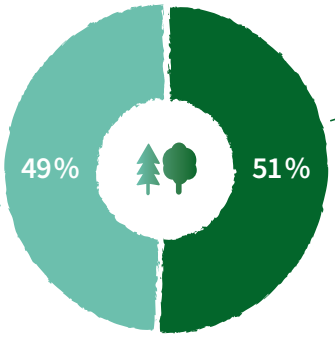

282.182 ha
Surfaces privées

- **89.790 propriétés privées gèrent 282.182 ha**
- **91 % des forêts privées font moins de 5 ha**

Production de bois

2.320.000 m^3/an

56 % de la production wallonne

Nombreux emplois locaux

Protection de la nature

43.000 ha en Natura 2000

Paysages et loisirs

Tourisme

Emplois locaux

Services écosystémiques

Fixation du CO_2

Qualité des eaux

Régulation hydrique

Qualité de la vie rurale

Activité cynégétique

Gardes

Rabatteurs, hôtellerie, restauration

Emplois permanents et saisonniers

8200 emplois - 2844 entreprises

Production de plants, travaux forestiers, experts forestiers, gardes particuliers, exploitants forestiers, 1ère transformation (scieries, panneaux, papeteries, etc.), mensuiserie

LES TERRES AGRICOLES

116.853 ha
Surfaces publiques (estimées)

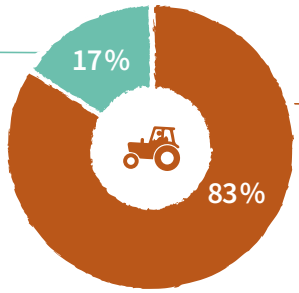

600.000 ha
Surfaces privées (estimées)

Plus de 200.000 propriétaires louent leurs terres aux agriculteurs : les 600.000 ha (estimation) mis à disposition par les bailleurs représentent **51.3% des capitaux engagés dans les exploitations** agricoles wallonnes

12.500 agriculteurs possèdent 247.000 ha

1. Sources : OEWB – PanoraBois 2019

NTF, Des personnes qui s'unissent pour une cause commune

De l'extérieur, il est souvent difficile de comprendre comment fonctionne une association telle que la nôtre. Certains pensent parfois avoir à faire à une organisation complexe composée de services multiples telle un syndicat professionnel. Cotiser se résume alors souvent d'abord à avoir accès à des services à titre individuel. Il n'en est rien chez NTF !

NTF, c'est d'abord une association de personnes qui ont décidé de se mettre ensemble parce qu'ils se sont rendus compte qu'ils avaient les mêmes problèmes et ne savaient pas les résoudre seuls. Ils ont dès lors souhaité chacun apporter leur contribution pour pouvoir mettre sur pied une structure qui les défende et les représente. La construction d'une telle structure demande beaucoup d'énergie et d'altruisme pour ceux qui s'y sont investis non seulement par leur argent mais aussi par leur temps et leur bénévolat. C'est grâce à eux et à l'investissement fidèle de chacun des membres de NTF que **l'association est reconnue aujourd'hui comme un partenaire à part entière de la ruralité auprès du monde politique et des institutions. C'est là le cœur de la raison d'être de NTF.**

S'unir reste donc notre maître mot, chaque membre contribuant par sa cotisation, et pour certains par leur engagement personnel, à l'existence de NTF. Nombreux sont nos membres qui nous avertissent de ce qui se passe sur le terrain, des abus et problèmes, de rencontres auxquelles ils ont assisté. Certains participent à des réunions ou conférences, mandatés par NTF pour représenter les propriétaires privés… Ils participent à l'objectif de NTF. Grâce au travail de ces personnes, NTF a pu, en 17 ans, engager une petite équipe et, dans la mesure du possible, développer des services pour offrir à ses membres, une aide que l'on ne trouve pas forcément ailleurs.

Ce qui fait vivre NTF, c'est donc d'abord la conviction qu'une telle association est nécessaire pour promouvoir et défendre la propriété privée.

Des personnes qui s'engagent !

Le Conseil d'Administration est composé de membres de NTF proposés au vote de l'Assemblée Générale des membres en raison de leurs **compétences spécifiques dans différents domaines utiles à la gestion de l'association** : spécialiste de la communication, de la gestion financière, agriculteur, gestionnaire et expert forestier, dirigeant de PME ou d'associations, spécialistes du droit, … tous apportent une expertise précieuse et un angle d'analyse personnel pour définir la stratégie de NTF et émettre un avis circonstancié sur les dossiers portés par l'asbl.

Tous les membres du Conseil d'Administration de NTF **travaillent bénévolement** pour l'association. Leur implication personnelle au service de la défense collective de la propriété rurale privée en Wallonie s'exprime par le biais de :

La participation aux réunions du Conseil d'Administration, 6 à 7 fois par an, pour définir les priorités d'action et orienter les décisions dans les dossiers en cours ;

La représentation de NTF au sein de comités d'avis ou de concertation officiels, ou lors de diverses réunions rassemblant des acteurs de la ruralité autour d'une question ;

La participation ponctuelle à des groupes de travail thématiques mis en place pour approfondir un dossier spécifique.

À ce titre, la diversité des profils de propriétaires représentés au sein du CA permet d'intégrer toute la complexité des situations auxquelles sont confrontés les propriétaires ruraux dans la gestion de leurs biens, une richesse qui permet de définir un indispensable consensus en conciliant parfois des points de vue très différents. Cette « **intelligence collective du propriétaire rural** », portée par l'équipe de NTF et ses administrateurs, permet à l'association d'affiner ses positions et de définir des stratégies pointues. Elle permet dès lors d'aller aux réunions extérieures de représentation et de négociation avec **pertinence et performance**.

Que tous les membres du Conseil d'Administration soient ici chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et implication dans la gestion et l'orientation stratégique de NTF.

Les membres du Conseil d'Administration de NTF

Jean-Pierre Delwart
Président

Charles le Hardÿ
Administrateur. Vice-Président

Étienne de le Court
Administrateur

Hubert de Stexhe
Administrateur

Éric Defalque
Administrateur

Philippe d'Otreppe
Administrateur

Renaud du Parc
Administrateur

Dominique Godin
Administrateur

Damien Gregoire
Administrateur

Pierre Luxen
Administrateur

Peter Ortmanns
Administrateur

Frédéric Petit
Administrateur

Xavier de Munck
Trésorier

Séverine Van Waeyenberge
Secrétaire Générale

Organes décisionnels et consultatifs où siège NTF

NTF vous représente

Pour mener à bien sa mission de porte-voix des propriétaires dans les dossiers stratégiques (bail à ferme, Natura 2000, crise des scolytes, voirie communale, …), NTF **participe activement** à de nombreuses réunions avec les acteurs de la ruralité, **sollicite les décideurs** et **enrichit les débats de son expertise unique issue de l'intelligence collective** qu'elle a développée et qui incarne la notion jusque-là abstraite de propriétaire rural. Ceci se traduit en une **action constructive auprès des décideurs et au sein des groupes de travail** dans l'objectif d'éclairer leurs décisions.

Participation directe de NTF

- Office Économique Wallon du Bois (OEWB) ADMINISTRATEUR
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)
- ValBiom ADMINISTRATEUR
- Natagriwal ADMINISTRATEUR
- Pôle Ruralité du CESE Wallonie*
- Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)
- Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural
- Forum PEFC Wallonie

Représentation par des membres bénévoles de NTF

- 8 Commissions de Conservation Natura 2000
- 50 Conseils cynégétiques

* Pôle Ruralité du Conseil Economique, Social et Environnemental de Wallonie : organe consultatif chargé de remettre des avis au GW, sur la ruralité en général mais aussi, par le biais de ses 5 sections, des avis techniques en matière d'»agriculture, agro-alimentaire et alimentation», de «chasse», de «forêt et filière bois», de «nature» et de «pêche».

Vous trouverez davantage d'information sur ces structures sur **http://ntf.be/ntf-vous-y-represente**

Des membres bénévoles vous représentent

NTF remercie cordialement tous les bénévoles pour leur soutien et investissement personnel dans la mission de représentation de vos droits et intérêts.

Au sein des Commissions de conservation Natura 2000

Au printemps 2019, les mandats des représentants au sein de commissions de conservation Natura 2000 arrivaient à leur terme de 4 ans. Répondant à l'appel à candidature publié au Moniteur belge le 6 février 2019, NTF avait alors transmis la liste des candidats qui se sont proposés aux postes de représentants des propriétaires et des sylviculteurs au sein des 8 commissions, pour la période 2019-2023. En juin 2020, un Arrêté du Gouvernement wallon a finalement nommé officiellement les membres et présidents des 8 Commissions pour la période du 20 mars 2019 au 19 mars 2023.

Voici la liste de vos nouveaux représentants des propriétaires et sylviculteurs :

Certains poursuivent leur mission de représentation, d'autres sont nouvellement nommés.

Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement !

Arlon
Coomans Stéphane
de Formanoir Bernard
d'Otreppe de Bouvette Philippe (suppléant)
de le Court Jean-François (suppléant)

Dinant
de Montpellier Claude
le Hardy de Beaulieu Charles
Speth Jean
Simonard Cédric (suppléant)

Liège
de Liedekerke Bertrand
Nève de Mévergnies Michel
Snyers Etienne
Schmitz Thierry (suppléant)

Malmedy
Kaut Christof
Luxen Pierre
Ortmanns Peter
Schröder Marc (suppléant)

Marche-en-Famenne
de Limbourg Jean-Philippe
Gerardy Jean-François
d'Ursel Jean-Michel (suppléant)

Mons
Amory Bernard
Albert Anne
Roisin Véronique (suppléante)

Namur
de Montpellier Benoît
du Parc Locmaria Baudouin
Delwart Jean-Pierre (suppléant)
Greindl François-René (suppléant)
Hazard Etienne (suppléant)

Neufchâteau
Delhaye Charles
Demeure Antoinette

Par ailleurs, sont nommés Présidents de leur Commission de Conservation : Ramon Reyntiens (à Arlon), Guy Denudt (à Mons), Juan de Hemptinne (à Dinant), Charles d'Huart (à Neufchâteau), Alain Cordonnier (à Namur), Stanislas Noël (à Malmédy) et Gérard Jadoul (à Marche-en-Famenne).
(Pas de Président à Liège, par défaut de candidature).

Dans les Conseils cynégétiques[2]

Désignée en 2015 pour contribuer, en tant qu'association représentant les propriétaires forestiers, à la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration des conseils cynégétiques, NTF a rempli sa mission et proposé les doubles candidatures. Fin avril 2016, 39 représentants des propriétaires étaient nommés au sein de leurs conseils respectifs.

Liste des représentants des propriétaires au sein des Conseils Cynégétiques (sous réserve de changements récents)

Haute Ardenne
Hervé van de Put

Salm, Amblève, Lienne
Gilles de Harenne

Dyle et Orneau
Arthur Cornet de Ways Ruart

Hesbaye
Damien Grégoire

Haute Lesse
Charles le Hardy de Beaulieu

Forêts d'Anlier, Rulles et Melliers
Stéphane Coomans

Gaume
Antoine d'Yve

Massif Forestier de Saint-Hubert
Jonathan Rigaux

Bois du Pays, Manhay Erezée
André Pirothon

Semois
Françoise Camion

Grands bois de Chimay, Couvin et Viroinval
Yves de le Court

Ardenne-Eifel
Pierre Luxen

Bois Saint-Jean
Pascal Docquier

Spa Stavelot Stoumont
Albéric Fallon

Croix Scaille
Jean Speth

Val de Hoegne
Rodolphe Sagehomme

Haute Sambre
Dominique Urbain

Vallée de l'Escaut
Louis Dubois

Pays des Collines
Olivier de Lannoy

Our
Daniel Bastin

Flavion Molignée
Hugues de Lannoy

2 Ourthes
Hubert Maus de Rolley

Hermeton
Baudouin du Parc Locmaria

Ciney
Jean-Marie della Faille

Arches en Condroz
Jean-Pierre Delwart

La Biesme
Jean Lambin

Botte du Hainaut
Hubert Laloyaux

Bocq et Taillefer
Jean-Louis Humblet

Nauwes
Jean Dediste

Thudinie
Philipe Depasse

Condroz Liégeois
Pierre Peltzer

3 Rivières
Véronique Roisin

Lorraine
Bernard de Formanoir

Ourthe et Condroz
Jean-Michel d'Ursel

Val de Verne
Christian Huysmans

Lacs
Jean-Louis Menne

Famenne Ardenne
Dominique Legros

Arel
Etienne Snyers

Basse-Sambre
Etienne de Dorlodot

Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter WalOnMap, le portail cartographique de la Région Wallonne http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap.
Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

2. 27 février 2014 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux modalités d'agrément et de fonctionnement des conseils cynégétiques (M.B. 18.03.2014)

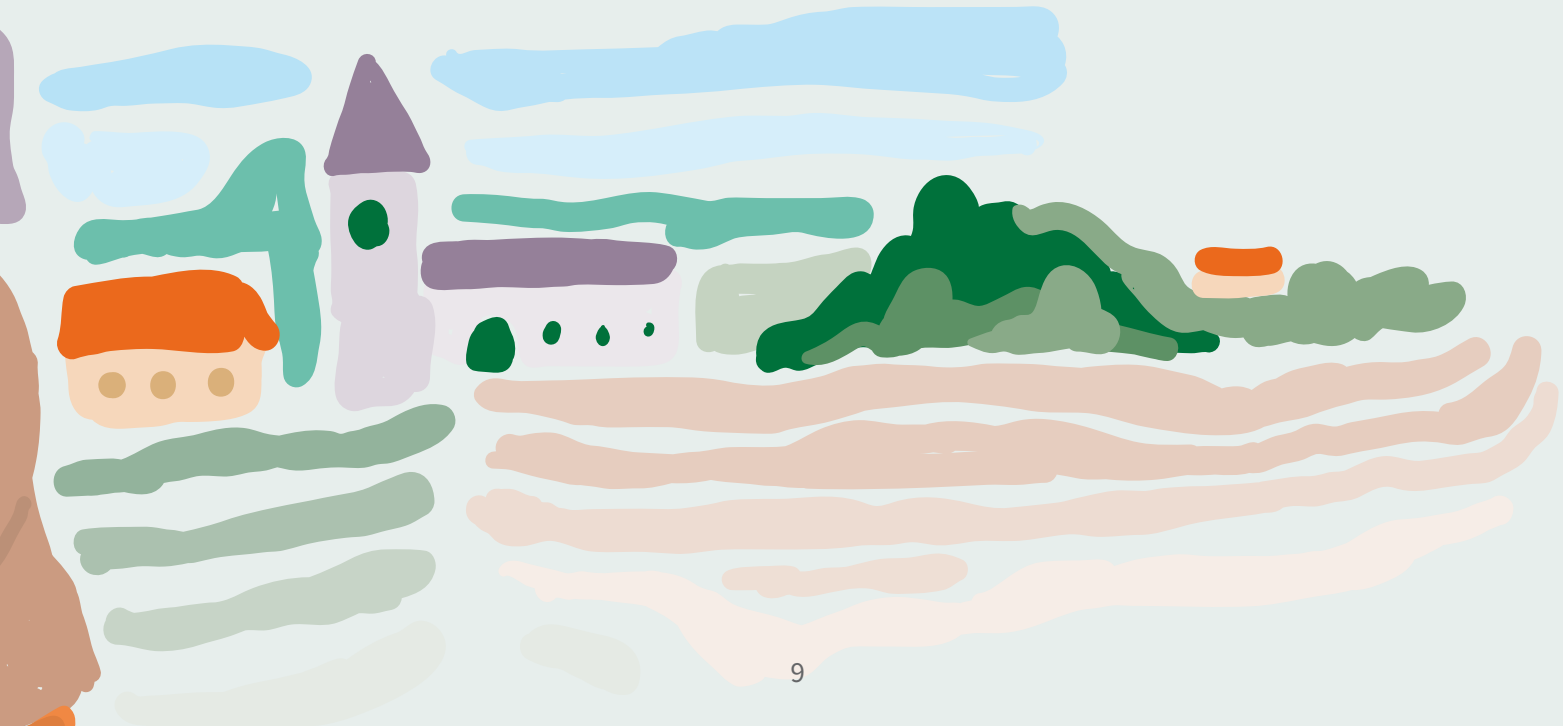

Suite à un sondage réalisé en avril 2020 auprès des membres de NTF, plusieurs membres nous ont laissé des témoignages dont voici les plus instructifs.

Nécessité de défendre la propriété privée de terres et de bois

Se rassembler est une nécessité : NTF assure la défense de nos intérêts !

Et lorsque je sollicite l'association pour une demande particulière, j'obtiens toujours une réponse adéquate de vos services et un suivi efficace des dossiers. Vos experts sont très professionnels ...

René Bossart, propriétaire forestier et membre de NTF de longue date

Nécessité de défendre la propriété privée de terres et de bois

En 2019, j'ai cherché et obtenu des modèles de documents-types dans l'espace membres du site internet ; des informations et actualités (Peste Porcine Africaine, fermage, scolytes et plus récemment législation sur le confinement) via les Flash info. Les conférences permettent en outre d'obtenir des informations techniques très utiles pour une gestion éclairée de son patrimoine rural.

Je dois dire que les informations communiquées par NTF sont toujours d'un haut degré de fiabilité dans des matières pas toujours faciles à comprendre mais bien nécessaires dans la gestion quotidienne de son patrimoine rural.

Félicitations à toute l'équipe opérationnelle pour le travail remarquable réalisé au quotidien et pour la bonne communication vers les membres.

David Berck, un membre satisfait, propriétaire de quelques ha de terres et de bois

Bail à ferme

Je suis bailleresse et titulaire d'un bail à ferme ayant pris effet en janvier 1954, objet d'une cession privilégiée dès octobre 1977. Je me demandais quelle était l'incidence de la loi entrée en application le 1.1.2020 sur le bail. J'ai pris contact avec NTF qui a répondu avec célérité, compétence et clarté aux questions posées, pour lesquelles des réponses divergentes, voire contradictoires, étaient apportées par des professionnels spécialisés en la matière. Cela m'a permis de prendre attitude et je tiens à féliciter NTF pour son sérieux et sa parfaite information.

Subsides à la plantation

NTF m'a fourni le document ad-hoc et les informations nécessaires.

Un propriétaire forestier en province de Luxembourg

Bail à ferme

Grâce à NTF et aux informations reçues, j'ai une meilleure compréhension du bail à ferme.

Marc Deglaire

Bail à ferme

J'ai consulté NTF pour clarifier une question de Bail à ferme : décès d'un exploitant locataire veuf et sans enfants. La réponse à mes questions furent toujours claires et précises.

Outils de communication

En 2019, j'ai seulement lu les NEWS de NTF. Mais début 2020, j'ai été très content de lire les informations quant à la maladie des épicéas et de la crise du Covid 19.

Un propriétaire forestier, récemment affilié à NTF

Natura 2000

J'ai beaucoup apprécié les formations sur le terrain auxquelles j'ai assisté il y a quelques années.

Un petit propriétaire forestier.

Service de DS forestière en Natura 2000

Déclaration de Superficie : excellent contact avec votre collaborateur. Pas eu d'autres contacts nécessaires à ce jour.

Bail à ferme

Connaître le coefficient de fermage à appliquer : informations correctes et précises relatives aux coefficients de fermage et aux prix de vente du bois.

Natura 2000

NTF a toujours répondu à mes attentes qui, jusqu'à présent, se sont limitées à NATURA 2000 (aide à la déclaration de superficie) mais qui pourront, dans un proche avenir, aussi concerner des problèmes de bail à ferme.

Outils de communication

Je n'ai pas consulté NTF en 2019 mais je tiens toutefois à vous communiquer ma satisfaction pour la lettre d'information trimestrielle, les mails et le site internet.

Un membre satisfait, propriétaire de quelques hectares de bois dans le Hainaut

Sentiers et chemins

Avis juridique précis et utile quant à la législation sur l'ouverture des sentiers et chemins.

Benoit Petit

Nécessité de défendre la propriété privée de terres et de bois

NTF fait preuve de disponibilité pour répondre aux sollicitations de ses membres que ce soit sous forme de réponse à des questions ou de transmission de documents demandés. Toute l'équipe et en particulier Séverine Van Waeyenberge est particulièrement investie dans les missions de NTF notamment concernant la réforme du bail à ferme.

Bail à ferme

Je souhaitais connaitre la région agricole de terrains situés dans une province voisine.

Lors de mon appel à NTF, j'ai obtenu tout de suite le moyen de trouver la réponse. Rapide et efficace.

Un membre satisfait

Bail à ferme

J'ai fait appel au service juridique de NTF. Par exemple, pour le bail à ferme, Monsieur Moreau nous a donné des éléments vrais, pratiques et avec calme et autorité. Continuez comme vous le faites si bien actuellement.

Un bailleur de terres agricoles

Propriété forestière en zone PPA

J'ai sollicité NTF dans le cadre de la gestion de mes bois situés en zone de Peste Porcine Africaine (PPA). Devant la complexité du problème lié à la PPA, durant plus d'un an les nombreuses demandes d'informations et d'interventions que j'ai adressées à nos décideurs régionaux (politiques, DNF) sont restées sans effet. L'implication de NTF dans la gestion de cette crise est parvenue à faire entendre la voix des propriétaires forestiers de façon claire, énergique et audible. La manifestation organisée de main de maître à Namur le 20/02/2020 a été efficace et productive. Car à partir de ce jour, j'ai l'impression que nos décideurs (dont Madame la Ministre Tellier) ont enfin perçu la gravité de la situation. Des mesures d'assouplissement furent prises, etc...

Un propriétaire forestier en zone PPA

Épicéas scolytés

Problème signalé, réaction immédiate de NTF et excellente organisation pour une visite sur place. Merci !

2019, une année en « affaires courantes »

Les activités de NTF en 2019 ne pourront pas être rapportées en dehors du contexte de changement de législature.

Étant par essence une association de représentation, NTF vit au rythme des mouvements tant réguliers qu'irréguliers de l'actualité politique.

Déjà fragilisés par un Gouvernement fédéral provisoire en affaires courantes, les partis politiques ont en effet mis en œuvre dès janvier leurs stratégies en vue des élections régionales de printemps 2019.

NTF a dès lors été confrontée à **de nombreuses sollicitations « de dernière minute »** en vue d'adopter les derniers projets restés en rade dans les différents Cabinets ministériels.

Le nouveau décret sur le bail à ferme est certainement **le dossier le plus emblématique** de la fin de cette législature régionale. Après l'accord par les parties prenantes, la veille de la Noël 2018, le processus d'adoption a laissé penser à plusieurs reprises que ce dossier ne passerait pas le cap des élections et… de devoir tout recommencer à zéro. Les débats parlementaires ont eu lieu quasi normalement avec néanmoins la volonté du Ministre de l'Agriculture de ne pas remettre en cause le fameux accord, il s'agissait d'aller vite, y compris d'intégrer les remarques du Conseil d'État lui-même sursollicité pour les mêmes raisons… Le caractère tardif de l'adoption du décret, combiné à une certaine déception par une grande majorité des bailleurs qui attendaient davantage de la réforme, a peut-être influencé le choix de certains électeurs…

Des sollicitations nombreuses, des demandes d'avis à l'attention de NTF ou via le Pôle ruralité, ont submergé jusqu'en avril le bureau de NTF, déjà en souffrance d'une équipe réduite à 2 personnes depuis le mois de février.

Le décret sur les espèces exotiques, un Arrêté contenant entre autres l'interdiction des **passages à gué**, un projet d'interdiction des **emblavements de maïs** en matière de chasse sont autant de dossiers plus ou moins passés dare-dare, un nombre d'entre eux ayant soit été entretemps abandonnés soit toujours en attente de leurs arrêtés d'exécution les rendant inopérants aujourd'hui.

Sans parler des dossiers passés inaperçus c'est-à-dire qui n'ont pas été soumis à concertation ou consultation, et de découvrir par exemples :

- des modifications du **CoDT** (Code de Développement Territorial),
- l'adoption du Schéma de **Développement territorial** (dont le principe du Stop Béton)
- ou d'une circulaire sur les **atlas vicinaux**.
- Une **Pax Eolienica** non aboutie et pourtant si discutée
- ou encore des dizaines de réunions aux « **Ateliers de la Biodiversité** » mis en place aussi en fin de législature…

Bref, un battement désorganisé et trop rapide ne permettant pas de « s'attarder » sur **les vrais problèmes**, nos urgences et besoins liés à la forêt ne faisant pas partie des urgences politiques.

L'interdiction de travailler en **zone Peste Porcine** a laissé le monde indifférent, **les scolytes** ont continué leur œuvre sur les peuplements d'épicea.

* OEWB : Office Economique Wallon du Bois

Tant le politique que la presse nous ont laissé littéralement dans l'embarras du mauvais sort. Nous avons demandé la constitution d'un **Fonds des calamités forestières** et une **aide à la reconstitution des peuplements**. Le jour de la Saint-Valentin, une promesse de 4 millions d'Euros tombe pour **indemniser** les propriétaires et exploitants préjudiciés en zone **Peste Porcine Africaine** (PPA) mais décevra par la suite, ne prévoyant d'indemniser que le bois scolyté qui n'a pas pu être vendu au moment où l'interdiction d'accès en zone PPA a été décrétée en septembre 2018.

Tandis qu'à Pâques, les promeneurs et cyclistes ont été autorisés à accéder à la forêt en zone PPA, à la simple condition de désinfecter leurs chaussures et pneus de vélos à l'eau de Javel. Et voilà que la flèche de Viollet-le-Duc s'enflamme à Notre-Dame, comme le symbole précurseur d'une forêt qui va souffrir et laisser place à d'autres matériaux de construction.

Et puis, plus rien, après cette vie politique chaotique pour ne pas dire inutile, les élections de mai nous ont apporté l'attente … et le vide. Les discussions calées au Fédéral ont bloqué les discussions au niveau Régional. Le résultat mitigé pour tous les partis lance un jeu sans fin du « qui viendra dans mon groupe », une majorité à 2, 3 ou 4 ?

Les associations et fédérations auront toutes, dans leur champ d'activités respectif, sollicité, avant pendant et après les élections, tous les partis politiques, leur apportant sous forme de mémorandum et autres cahiers pour l'avenir leurs urgences, besoins et recommandations pour les 5 prochaines années. NTF fera de même.

La déception vis-à-vis des responsables en place, l'espoir ou la peur du changement, « Qui seront nos nouveaux Ministres ? », « Est-ce que ce sera pire ou peut-on espérer plus d'écoute pour notre secteur rural forestier représentant si peu d'électeurs ? », diront la plupart de nos membres lors de notre **Assemblée Générale** de juin.

En 2019, nous n'aurons invité aucun politique à notre conférence annuelle, histoire de respecter la déontologie politique qui veut qu'en période électorale, les institutions ne vectorisent aucune préférence… Ce qui nous sera d'ailleurs reproché alors que les années où nous invitions les Ministres, ce ne sont que leurs collaborateurs qui ont daigné venir… CQFD !

Alors que la roue tourne fou en politique, l'infortune en forêt continue de sévir : les **scolytes** tracent, la **sécheresse** vient cramer à vue d'oeil les feuilles de nos arbres, même les plus robustes. Les esprits s'échauffent… Nous sommes en juillet. Les 2 principaux vainqueurs politiques ébauchent à huis clos sans consultation extérieure un projet Coquelicot en vue de la prochaine **Déclaration de Politique Régionale** (DPR). On parle d'augmenter les sites Natura 2000 de 50%... Pas une ligne pour la forêt ! Elle brûle en Amazonie.

En général, la Foire de Libramont est l'évènement post-élections régionales pour annoncer le nom et le portefeuille des nouveaux Ministres. Mais les débats traînent. Une énième tentative de discussion concernant la Peste Porcine Africaine (PPA) a lieu avec le Ministre « sortant » de la Forêt à **Demo-Forest** à Libramont. Il est convenu de demander l'avis du Comité scientifique de l'AFSCA pour pouvoir reprendre le travail sylvicole et d'exploitation en zone PPA en septembre… Mais le transfert du dossier d'un ministre sortant à un nouveau non encore désigné nous fera lanterner davantage…

Septembre, la composition d'un Gouvernement régional se dessine à 3 partenaires plutôt que 2. Cette fois, nous sommes consultés et notre mémorandum ne passe plus inaperçu. On demandera notre avis. Un **chapitre Forêt** est discrètement intégré dans la version finale de la DPR. D'autres éléments sont améliorés en notre faveur (on ne parle plus d'augmenter les sites Natura mais de les évaluer). La presse fera surtout écho au désormais populaire projet-phare du Gouvernement wallon « les 4000 km de haies ». Cette fois, c'est la forêt australienne qui brûle.

Octobre, nous connaissons enfin le nom des Ministres mais les affaires ne reprendront pas, il faudra encore attendre tout l'automne que les cabinets ministériels se composent. Au **niveau européen**, les négociations sur le **Green Deal** se finalisent.

Ce n'est que fin décembre que certains de nos dossiers ont reçu un début de réponse… Les travaux forestiers pourront-ils reprendre en zone PPA en janvier, suite à une audition de représentants des propriétaires et exploitants forestiers devant le Comité scientifique de l'AFSCA ? Les **coefficients de fermage** pour 2020 sont publiés mais sans que le nouveau Ministre de l'Agriculture, Willy Borsus, ait le temps d'analyser le problème de leur lente érosion.

Dans les discussions à propos de la forêt, le désarroi du secteur face à la situation catastrophique de la forêt se manifeste de plus en plus avec la revendication qu'elle pourrait tellement jouer un rôle positif dans le défi du **changement climatique**.

Sommes-nous à l'aube d'une nouvelle manière de concevoir le rôle de la forêt dans notre Société ?

Bail à ferme : les derniers préparatifs

L'adoption du décret

La période de printemps a donc été nécessaire pour procéder à l'adoption du décret modifiant la loi sur le bail à ferme et des premiers arrêtés de Gouvernement Wallon. Les débats auxquels NTF a été invitée ont essentiellement et malheureusement tourné autour des clauses environnementales réservées aux bailleurs publics, ce qui ne concernait guère les intérêts des propriétaires privés. Faut-il préciser que les parlementaires sont pour la plupart des municipalistes ?

Et, alors que le sujet de la réforme du bail à ferme s'annonçait comme un dossier important pour le monde rural, son adoption a été trop peu relayée par la presse, preuve peut-être d'un sujet trop anecdotique pour la Société ?

NTF a dû quasiment courir après les journalistes pour obtenir quelques attentions. Cependant, au mois de mai s'est tenue une importante journée juridique sur le bail à ferme organisée par l'Université de Louvain-La-Neuve. Le succès était manifeste puisqu'une deuxième salle a dû être ouverte pour accueillir tous les spécialistes du droit, avocats et notaires désireux de s'informer sur la réforme. NTF a été invitée parmi les orateurs.

La conférence de l'Assemblée générale

Il était incontournable pour NTF de réserver le sujet de la Conférence de l'Assemblée annuelle à l'un de ses dossiers le plus attendu depuis 10 ans. Le bail à ferme a ainsi remporté le plus haut taux de participation des membres de NTF à cette traditionnelle conférence (320 participants). Si la réforme ne se caractérise pas par des changements radicaux, les conférenciers – les notaires Etienne Beguin et Charles Wauters, et l'avocat Paul Renier - ont démontré après plus de 2 heures de présentation que la réforme comporte un nombre impressionnant de petites modifications qui, cumulées, entraîneront des changements de pratiques du bail à ferme et donc, on l'espère, de comportements contractuels …

Un subside d'un an à partir de novembre

Pour ce faire, NTF a obtenu un subside d'un an de la part de la Région Wallonne pour mettre en œuvre cette réforme. Un juriste est venu renforcer l'équipe de NTF en novembre pour reprendre à temps plein le service juridique ouvert en 2015 et mettre en place des outils et des conférences pour informer les bailleurs privés de leurs nouveaux droits en matière de bail à ferme.

Natura 2000

Déclarations de superficie : comment compter les arbres morts

L'introduction des demandes de compensation de 40€/ha de forêt en Natura 2000 (Déclaration de Superficie) fait toujours partie des priorités pour NTF. Le budget FEADER régional alloué pour les forestiers en dépend. NTF n'a donc de cesse de rappeler aux propriétaires concernés l'intérêt de demander cette compensation. Les difficultés administratives pour remplir cette déclaration constituent il est vrai un obstacle dissuasif important. Comme si cette complexité ne suffisait pas, 2019 aura été marquée par une modification soudaine des règles en matière d'arbres morts, suite à un audit de la Commission européenne, ce qui a entraîné un surcroît de travail pour rectifier la manière de compter les arbres morts et de les identifier sur le terrain. En 2019, NTF a aidé 44 propriétaires à remplir leur déclaration de superficie.

Une rencontre avec la Commission Européenne : un faux dialogue ?

En automne, NTF a été invitée à Bruxelles avec d'autres parties prenantes à une réunion de rencontre avec le Département de la Commission Européenne qui s'occupe de Natura 2000.

La Commission avait en effet souhaité rencontrer chaque État Membre pour réaliser un audit global sur la mise en œuvre du programme Natura 2000.

Alors que tous les représentants des propriétaires et gestionnaires de terres agricoles et forestières ont soulevé des problèmes identiques tels qu'une législation trop rigide, des interprétations divergentes sur le terrain, pour ne pas parler d'un dialogue faussé, les représentants environnementalistes ont, sans surprise, réclamé plus de règles, plus de sanctions, plus de territoires…

La Commission et les Hauts fonctionnaires de toujours préciser que Natura 2000 doit se faire dans la concertation avec les acteurs de terrain, mais l'impression générale pour les propriétaires sortant de cette réunion, est que Natura 2000 ne constitue pas une opportunité pour gérer son patrimoine.

Une Déclaration de Politique Régionale (DPR) : avoir un projet pour la Forêt ?

Osons le dire, le premier projet de texte dit « Note Coquelicot » en vue d'une DPR élaboré en juin-juillet 2019 par le PS et Ecolo nous a fait peur.

À priori, la propriété privée n'intéressait ni l'un, ni l'autre. Cette note avait sans surprise deux couleurs dominantes, le rouge et le vert. L'agriculture était abordée en mode « biologique » et la forêt comprise dans la biodiversité à sauver d'urgence.

Les conclusions des Ateliers de la biodiversité inspiraient en grande part les chapitres sur la Ruralité. Or, NTF avait fait savoir que nous ne pouvions partager les rapports de ces ateliers de dernière minute. Il était en effet impossible pour des petites structures non subsidiées comme la nôtre, au regard d'autres entièrement dédiées à la protection de l'environnement - et subsidiées - ou de l'Administration, de participer à de multiples tables de discussion au même moment et sans regard sur la rédaction des comptes-rendus.

Pour la forêt, une cinquantaine de suggestions avaient en effet été émises sans grand discernement. Comme beaucoup, NTF avait dû se contenter de courriers à l'attention des formateurs pour tenter de les ramener à plus de raison et de pragmatisme.

En août-septembre, après que le CdH se soit déclaré en cure d'opposition, le MR est venu participer à la constitution du nouveau Gouvernement wallon. Des considérations davantage économiques allaient teinter la future DPR du bleu manquant. Et au même moment de voir pointer une aubaine inattendue : l'urgence climatique. Alors que ces dernières années, nous avons dû entendre parler essentiellement de l'urgence de stopper l'érosion de la biodiversité, tout à coup, le politique y compris au niveau mondial et européen s'est orienté en quelques semaines vers l'urgence climatique.

Si certes la biodiversité est en danger, pour NTF, elle ne peut engendrer des mesures ne visant qu'à sacraliser les espaces non bâtis déjà protégés mais doit entrainer des mesures concernant l'ensemble de la Société et des espaces territoriaux, comme pour le climat.

La Forêt a dès lors pu être envisagée dans la DPR comme un chapitre à part entière et qui ne s'intéresse pas qu'à la biodiversité ou à l'accès à la nature pour tous. La Forêt a été inscrite dans la DPR en vue de lui consacrer d'ici les 5 prochaines années **un programme forestier régional**.

Seconde année d'attaques de nos peuplements résineux : aucune réaction du monde politique

Parallèlement à la crise vécue par les forestiers en zone PPA, la détérioration des peuplements d'épicéa n'intéresse ni la presse ni le politique. Pourtant NTF se démène pour interpeler nos responsables régionaux… La création d'une Task Force scolytes censée donner une expertise et des conseils au Ministre de la Forêt sortant, René Collin, ne mène qu'à la création d'un point d'information sur l'état de la situation des peuplements atteints par les scolytes et de leur évacuation sanitaire vers les scieries. NTF n'aura de cesse de demander une politique plus active dans la gestion de la crise - à l'instar d'autres régions européennes résineuses qui libèrent des fonds publics - ou encore de demander de mettre en place un Fonds des calamités forestières et une aide au reboisement. La Wallonie dans son ensemble restera tout simplement sourde à cet appel à l'aide.

Prolongation de l'interdiction d'accéder à la forêt en zone Peste Porcine Africaine : le secteur forestier méprisé

Bien que nous ayons obtenu un petit 4 millions d'Euros pour venir couvrir une partie des préjudices subis par les propriétaires et exploitants forestiers et engendrés par les mesures d'interdiction d'accès en forêt dans le cadre de la gestion de la PPA, nous avons dû passer pour ainsi dire l'année à réclamer que le Comité scientifique de l'AFCSA se penche sur les possibilités de mener des activités forestières compatibles avec la gestion de la crise afin de permettre le redémarrage des travaux forestiers et sylvicoles indispensables.

NTF aura déploré que l'agenda politique uniquement centré sur une année d'élections ne soit pas capable de répondre aux besoins urgents d'un secteur économique local en détresse.

Si personne n'a souhaité la Peste Porcine, ce n'est pas elle qui a entraîné les pertes d'exploitation, de plantation et d'entretien de près de 60.000 ha de forêts mais bien les mesures prises par la Région wallonne.

L'audit par le Comité scientifique n'aura finalement lieu qu'en novembre mais le Cabinet de la Ministre Tellier ne prendra pas la mesure du problème lors d'une réunion en décembre. Il faudra attendre 2020 pour voir les choses avancer…

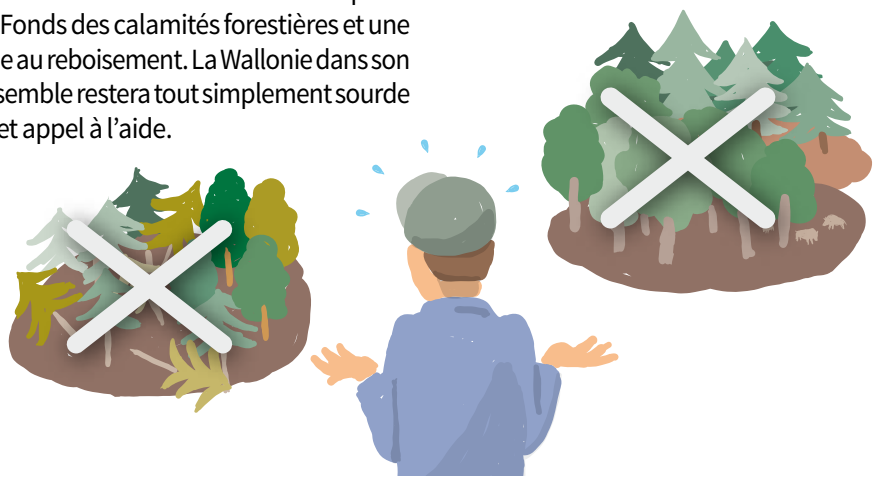

En bref et entre autres, nous avons défendu…

CoDT, permis d'urbanisme

NTF a demandé la suppression de la nécessité d'un architecte pour obtenir un permis d'urbanisme pour des petites constructions en zone forestière. Accordé

NTF a redemandé que les arbres plantés dans le cadre de l'agroforesterie soient identifiés pour ne pas devoir requérir un permis d'urbanisme ultérieurement lors de l'abattage et de la mise à blanc. Problème non résolu mais reporté dans le cadre des 4000 km de haies.

Bail à ferme

Nouveau décret, négociations de l'AGW. Demande et obtention du subside de la Région Wallonne pour l'engagement d'un juriste. Recours au Conseil d'État contre l'arrêté 2018 relatif aux coefficients de fermage 2019. Accord avec la FWA pour la constitution d'une cellule BAF ?

Interdiction des passages à gué

NTF a demandé de pouvoir maintenir les passages à gué « existants ». (Dossier non clôturé après élection).

Scolytes et Peste Porcine Africaine

Appels au secours répétés de NTF pour défendre la cause des propriétaires forestiers (réunions au Cabinet ministériel, interpellations, manifestation du 20 février 2020, ..).

Atlas vicinaux, chemins et sentiers

NTF a proposé aux associations de promotion de la petite voirie de se mettre d'accord sur une convention-type de servitude conventionnelle de passage. (Dossier en cours).

Aménagement d'un RAVEL

NTF a mis en évidence l'absence de demande de permis d'urbanisme et de demande de dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature pour un projet public d'aménagement d'un tronçon de RAVEL. (Une instruction administrative a été menée).

Natura 2000

NTF veille à la stabilité juridique et la juste interprétation des règlements

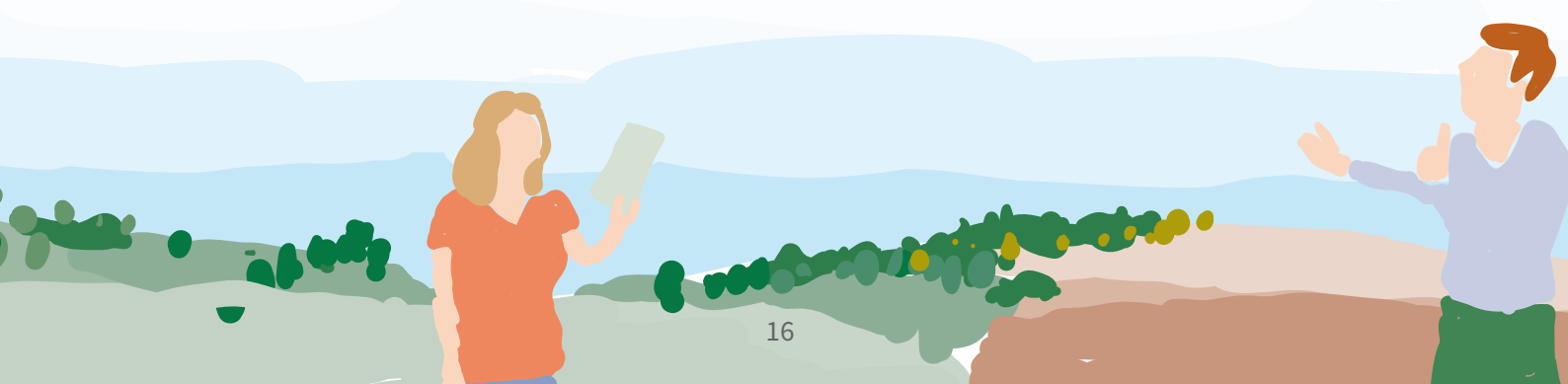

Interdiction des emblavements de maïs

NTF a pris position contre l'interdiction, à un moment où tous les moyens doivent être mis en œuvre pour diminuer drastiquement la population du sanglier. (Dossier abandonné avant élection).

Castor

NTF a défendu la nécessité de tenir compte des éléments économiques aussi pour le propriétaire (et pas uniquement pour le professionnel comme l'agriculteur) dans le cadre des demandes de dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature (destruction des barrages et des individus).

Pax Eolienica, implantation d'éoliennes

Qu'il s'agisse d'implanter des éoliennes en zones agricoles ou forestières, NTF a toujours défendu le principe de liberté de disposer de sa propriété, face à l'idée de certains de prévoir l'expropriation des parcelles nécessaires à l'établissement d'une éolienne. (Dossier bloqué).

Redéfinition des standards de la Charte PEFC Belgique

Au départ de la procédure relativement complexe de révision de la Charte PEFC, NTF a annoncé quels étaient les points d'attention qu'elle défendra dans l'intérêt de la propriété privée. (Dossier en cours).

Agrément des exploitants forestiers

Dans le cadre du projet de mise en place d'un agrément des exploitants forestiers, NTF a défendu l'idée que le propriétaire puisse porter plainte auprès de l'organisme certificateur en cas de manquement causé par un exploitant agréé. (Dossier en cours).

Association locale de gestion forestière

La Cellule d'Appui de la Petite Forêt Privée travaille sur un modèle de gestion collective de la forêt similaire à ce qui existe en France, notamment en vue de contrer les problèmes liés au morcellement de la propriété forestière. NTF soutient cette initiative en participant à différentes réunions et conférences. L'exemple français de ce mode de gestion a été présenté par Vincent Colson lors de la conférence sur les Groupements forestiers organisée par NTF le 5 novembre 2019

Memorandum ?

Un memorandum, c'est à la fois une carte de visite et une carte médicale.

À chaque changement législatif, il s'agit de présenter aux nouveaux élus qui on est, ce qu'on est, ce dont on a besoin et ce qui nous met en danger.

Pour les 5 prochaines années, NTF a mis en évidence auprès du politique que le droit à la propriété privée implique une dynamique volontaire du propriétaire rural, qui ne peut être entravée par une politique trop contraignante.

Nos lignes d'horizon en 9 points

1
Une stratégie forestière wallonne, accompagnée d'un Fonds des calamités forestières et d'une aide au reboisement

2
Une consolidation de la législation et de l'indemnité Natura 2000 en forêt et le maintien de l'aspect volontaire dans les plans de gestion

3
Une motivation des bailleurs de terres agricoles par une relation contractuelle équilibrée et valorisée

4
La sécurisation juridique des chemins et sentiers publics qui traversent les propriétés privées

5
La protection de la propriété rurale contre les indésirables comme le castor, accompagnée d'un mécanisme d'indemnisation du propriétaire

6
Le droit de disposer de son bien dans le cadre de l'implantation des éoliennes

7
La maîtrise du foncier dans le cadre de la responsabilité environnementale (sans faute)

8
L'accès aux informations environnementales pour les propriétaires privés et la confidentialité des données vis-à-vis du grand public

9
La consultation le plus en amont possible de toutes les matières qui ont pour effet d'intervenir sur la propriété rurale et sa gestion

NTF en chiffres

105
consultations juridiques individuelles

+300
sollicitations individuelles
(informations, conseils, etc.)

44
déclarations de Superficie forestière Natura 2000

2
événements conférences NTF

3
interventions en tant qu'orateur invité dans conférences et colloques

L'information

www.ntf.be
> 17.600 utilisateurs
> 49.100 pages vues

19
NTF Flash Infos
emails d'actualité

2
mails Agenda
annonçant 2 conférences NTF

4
numéros de Ma Terre, Mes Bois…
Distribués et consultables sur www.ntf.be/ma-terre-mes-bois-votre-publication (membres))

Publics cibles

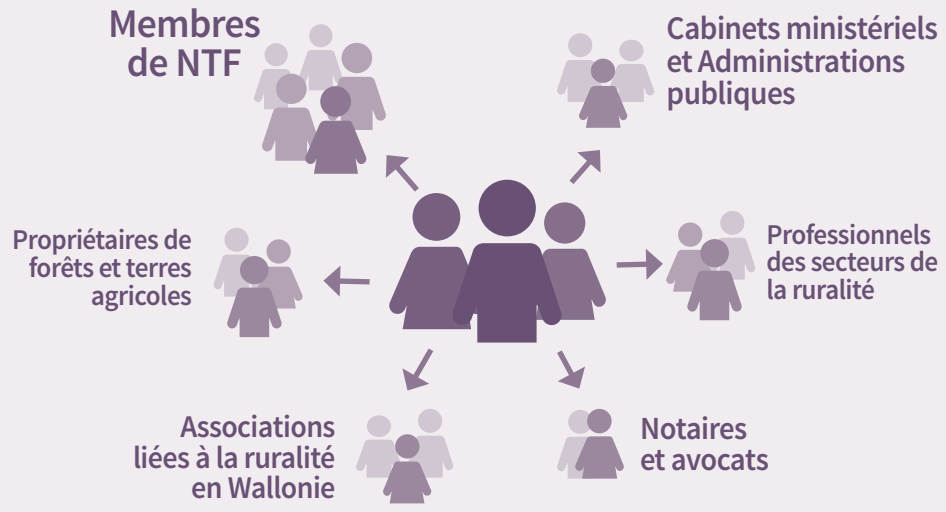

Des services exclusifs pour vous informer, vous outiller et vous représenter

Service juridique

Bail à ferme, bail à ferme, bail à ferme, …

Ouvert aux membres de NTF en 2015, le service juridique s'est surtout développé au niveau des questions relatives au bail à ferme. Ce succès démontre en réalité l'absence de points d'information facilement accessibles pour les bailleurs. À côté du notaire ou de l'avocat (ce qui implique souvent que l'on soit déjà dans un contentieux), le service juridique de **NTF est le seul point d'information de base et de premiers conseils sur le bail à ferme pour les bailleurs en Wallonie**. Reconnue pour son expertise en la matière, NTF a obtenu en 2019 du Ministre de l'agriculture de l'époque, René Collin, une **subvention d'un an** pour assister les bailleurs dans la mise en œuvre du nouveau décret. Cette subvention a permis d'engager notre juriste Corentin Moreau, qui se consacre exclusivement à cette matière complexe, un renfort essentiel pour les bailleurs ! En effet, nous constatons souvent une **ignorance** totale de la loi de la part de nos bailleurs alors que les preneurs agriculteurs reçoivent aujourd'hui des formations financées par l'Europe et la Région wallonne pour connaître leurs droits en matière de bail à ferme. Ce qui vient dès lors renforcer le rapport de force des preneurs sur les bailleurs.

De façon générale, le service juridique a pu être mis en place grâce à la **solidarité des membres** de NTF qui fidèlement acceptent depuis des années d'apporter leur contribution financière ou leur bénévolat pour pérenniser notre association. À part pour les diagnostics opérés dans le cadre de la subvention Bail à ferme, la gratuité de ce service n'est malheureusement pas envisageable. Et NTF n'a pas pour vocation de faire commerce mais d'aider ses membres.

Rappelons à tous nos membres que déclarer ses hectares agricoles dans son affiliation nous permet, outre l'apport de moyens supplémentaires indispensables, d'asseoir notre **représentativité** en tant qu'association de propriétaires de terres agricoles.

Rappelons aussi que pour avoir accès au service juridique, il faut **être membre de NTF depuis 2 ans**, ce qui nous permet de privilégier nos membres les plus **fidèles** et d'éviter les personnes qui ne viennent que pour bénéficier ponctuellement et égoïstement d'une information ou d'un conseil nettement plus onéreux à l'extérieur.

Déclarations de Superficie (DS) Natura 2000

Chaque année, l'annonce du printemps coïncide avec l'ouverture des Déclarations de Superficie en Natura 2000. En 2019, NTF a assisté 44 membres pour le remplissage de leur DS forestière sur Pac-on-Web et répondu aux nombreuses demandes d'informations sur le sujet.

Vos canaux d'information

NTF Flash Info

Emails d'actualités brûlantes

www.ntf.be

informations juridiques, administratives et positions officielles de NTF sur chaque dossier ; « boîte à outil » pour membres ; Agenda des événements et Dossiers de fond via un accès réservé aux propriétaires, membres de NTF.

Ma Terre, Mes Bois…

trimestriel d'informations exclusives pour les gestionnaires ruraux ; Relai des actions syndicales de NTF ; Questions juridiques (droit rural et aménagement du territoire, bail à ferme, droit de l'environnement, droit fiscal) ; 'Coups de pouces' de gestion, 'Coups de gueule' de membres,

Ma Terre, Mes Bois… assoit l'identité de NTF en tant qu'organe de défense de vos droits de propriétaire rural.

NTF tient à remercier chaleureusement le comité de relecture de Ma Terre, Mes Bois pour son apport précieux, ainsi que les membres du Groupe de Travail Communication pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

Si votre activité professionnelle s'adresse à des propriétaires de forêts et terres agricoles, n'hésitez pas à la promouvoir dans les pages de 'Ma Terre, Mes Bois' ou sur le site de NTF !

Contactez sylvie.eyben@ntf.be.

NTF met à disposition de ses membres qui cotisent pour leurs hectares agricoles et forestiers, des outils et documents téléchargeables sur https://ntf.be/boite-a-outils-pour-membres-de-ntf

CoDT

11 fiches pratiques
http://ntf.be/CoDT-fiches-pratiques

1. Demande de permis
2. Boiser et déboiser
3. Arbre isolé, haie, allée
4. Arbres et haies remarquables
5. Sapins de Noël
7. Culture intensive et populiculture
7. Modifier le relief du sol
8. Modifier la végétation
9. Constructions professionnelles dans les bois
10. Constructions de loisir dans les bois
11. Activités non agricoles en zone agricole

CONTRATS ALTERNATIFS AU BAIL À FERME

(sur demande)

- Convention d'occupation à titre précaire et gratuit
- Contrat de sapin de Noël
- Location de prairie pour chevaux
- Les contrats de moins d'un an :
- Vente d'herbe sur pied
- Contrat de culture

FERMAGES

http://ntf.be/fermages

divers modèles de lettres

CONTRATS TYPE

http://ntf.be/contrats-types-pour-membres

- Location de prairies pour camps scouts
- Location de pêche en rivière
- Convention de circulation ponctuelle sur voirie privée
- Lettre: pénétration d'agents du DNF en forêt privée
- Bail de chasse

NATURA 2000

http://ntf.be/natura-2000-pratique

- Mesures générales
- Mesures spécifiques
- FAQ identification
- FAQ Déclaration de Superficie forestière
- FAQ indemnités
- Procédure de mandat pour DS
- Mode d'emploi Walonmap

TEXTES DE LOIS S'APPLIQUANT À L'ESPACE RURAL

http://ntf.be/legislations-espace-rural-wallon

PRIX DIVERS

http://ntf.be/Prix-divers

- Vente bois
- Dégâts gibier

ACHATS GROUPÉS POUR MEMBRES

http://ntf.be/achats-groupes

- Panneaux propriété privée
- Plaquettes Natura 2000

AUTRES DOCUMENTS-TYPE

- Dérogation protection castors
- Fiche produits phytos en forêt
- Révision du RC suite à la plantation parcelle
- Distinguer dégâts de blaireaux et de sangliers aux maïs sur pied
- Quel gasoil pour mon tracteur ?

Événements-rencontres en 2019

9 mai 2019

14es Rencontres
Filière Bois

Parlons Qualité du bois !
La qualité, c'est l'usage

Une journée sur ce sujet essentiel pour les producteurs de bois, rythmée par une séance plénière consacrée à la compréhension de la notion de "qualité du bois", suivie par une après-midi d'ateliers illustrant les applications pratiques .

18 juin 2019

Assemblée Générale
Conférence

Bail à ferme
NTF a fait changer une loi vieille de plus de 50 ans…

Orateurs : les notaires Etienne Beguin et Charles Wauters, l'avocat Paul Renier, et Séverine Van Waeyenberge

Succès sans précédent de notre conférence d'Assemblée Générale : plus de 320 participants ont écouté les exposés passionnants des experts qui ont détaillés toutes les modifications apportées par le nouveau décret Bail à ferme.

NTF remercie ses partenaires : Banque Degroof Petercam, Agriland, Socofor, Amifor et Timbtrack pour leur précieux soutien financier dans l'organisation de cet événement.

5 novembre 2019

Colloque

Groupements Forestiers, 20 après
Bilan et perspectives

20 ans se sont écoulés depuis la promulgation de la Loi du 6 mai 1999 instaurant le statut particulier des Groupements Forestiers. Au terme de ces 20 années de pratique, il était temps de faire un bilan. Ce colloque a rassemblé spécialistes du droit, fiscaliste et hommes de terrain pour un échange passionnant d'expériences et de réflexions sur les pistes d'amélioration possibles.

Compte-rendus sur www.ntf.be/colloque-les-groupements-forestiers-20-ans-apres-bilan-et-perspectives

NTF remercie ses partenaires Comptoir Foncier et Timbtrack pour leur soutien dans l'organisation de ce colloque, ainsi que tous les orateurs pour leurs interventions extrêmement professionnelles.

Une équipe renforcée par 2 nouveaux collaborateurs

Pour assurer sa mission de porte-parole et de défenseur de vos droits de propriétaire de forêts et de terres agricoles en Wallonie mais aussi pour vous informer, vous conseiller et vous assister dans des dossiers complexes, vous pouvez compter sur l'engagement sans failles d'une équipe experte aux compétences transversales.

Début 2019, deux des « piliers » historiques de NTF ont quitté le navire

Simon-Pierre Dumont, notre expert Natura 2000 a pu, par une opportunité professionnelle, mettre en œuvre sur le terrain toutes les compétences forestières et Natura 2000 acquises en 10 ans de travail chez NTF ;

Xavier de Munck, notre ancien Secrétaire Général, qui s'est pleinement dévoué à la cause de NTF durant 13 ans, a dû, pour raisons de santé, arrêter sa collaboration quelques mois avant une retraite bien méritée.

NTF a dès lors accueilli 2 nouveaux collaborateurs

En juillet, **Loïc de Maleingreau**, chargé de mission forêt et Natura 2000.

En novembre, **Corentin Moreau**, juriste engagé grâce à une subvention de la Région wallonne, comme chargé de projet Bail à ferme.

SPW Service public de Wallonie

Séverine Van Waeyenberge
Secrétaire générale - Juriste
severine.vanwaeyenberge@ntf.be

Sylvie Eyben
Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be

Simon-Pierre Dumont
Chargé de mission forêts Natura 2000
jusqu'au 31 janvier 2019

Loïc de Maleingreau
Chargé de mission forêts - Natura 2000
à partir du 1er juillet 2019

Corentin Moreau
Juriste - Chargé de projet Bail à ferme
corentin.moreau@ntf.be

Xavier de Munck
Trésorier

NTF asbl • Rue Borgnet 13, 5000 Namur • Tél. 081 26 35 83 • Fax : +32 (0)81 26 35 84 • info@ntf.be • www.ntf.be

Avec le soutien de MERCIER VANDERLINDEN, AGRILAND, Timbtrack

ER : Séverine Van Waeyenberge Rue Borgnet 13, 2e étage 5000 Namur Graphisme : www.icone.be

Vous êtes chaque année plus nombreux à faire confiance à NTF. Nous vous remercions de votre fidélité !

Pour encore mieux servir vos intérêts et légitimer votre représentativité, NTF vous invite à :

- RENOUVELER CHAQUE ANNÉE VOTRE AFFILIATION
- DÉCLARER TOUS VOS HECTARES, AGRICOLES ET BOISÉS
- PARTAGER AVEC NOUS VOS EXPÉRIENCES ET QUESTIONNEMENTS AFIN D'ENRICHIR NOTRE EXPERTISE
- PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NTF
- DEVENIR UNE RÉFÉRENCE ACTIVE ET UN RELAIS DE NTF DANS VOS RÉGIONS RESPECTIVES

Faites connaître nos actions auprès de votre famille et vos connaissances, propriétaires ruraux comme vous, et **devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

20 YEARS OF INVESTING TOGETHER

We take it personally.

Mercier Vanderlinden est un véritable allié pour ses clients grâce à son style de gestion long terme et à sa structure indépendante. En investissant nos avoirs familiaux dans les mêmes fonds que vous, nous alignons nos intérêts avec les vôtres.

MERCIER VANDERLINDEN

www.merciervanderlinden.com